

## **Déclaration de la société civile sur les RAI – Octobre 2014 (CSA 41)**

**Javier Sanchez**

### **Coordinateur du Groupe de travail du MSC sur l'investissement agricole**

Le Mécanisme de la société civile est pleinement engagé vis-à-vis du CSA ; nous cherchons à consolider ses travaux et ses résultats car nous croyons en son potentiel à contribuer à garantir le droit à l'alimentation. C'est dans cet esprit que nous avons pris part aux négociations des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, et c'est en raison de cet engagement que nous regrettons de déplorer que, pour les secteurs de la société civile – agriculteurs, artisans-pêcheurs, pastoralistes, sans-terres, citadins pauvres, travailleurs de l'agriculture et de l'alimentation, femmes, jeunes, consommateurs, peuples autochtones et ONG – le document n'est pas utile.

En tant que représentants de la société civile, nous avons développé notre position sur l'investissement responsable dans l'agriculture en réalisant une large consultation mondiale. Malheureusement, les Principes ne satisfont pas aux principaux points sur laquelle se base notre position, à savoir :

1) *Les Principes doivent se baser sur un cadre fondé sur les droits humains*

Si les Principes mentionnent les droits humains, ils ne le font qu'en principe et non pas dans leur contenu, car cette mention est sapée par diverses références visant à subordonner les droits humains aux règles et accords commerciaux, ce qui est inacceptable. Les règles commerciales injustes ont privé les gouvernements des ressources et de l'espace politique nécessaires à un investissement responsable pouvant contribuer à garantir le droit à l'alimentation.

2) *Les Principes doivent reconnaître clairement les petits producteurs et les travailleurs comme principaux investisseurs dans l'agriculture*

Si ceci est reconnu dans les deux paragraphes abordant plus particulièrement les petits exploitants, le reste du document l'ignore et met l'accent sur la promotion de l'investissement à grande échelle. De plus, le terme anglais « smallholders », utilisé dans le document, exclut les millions de sans-terres fortement impliqués dans l'investissement agricole.

3) *Les Principes doivent inclure un engagement à créer des emplois décents et à respecter les droits des travailleurs et dépasser la discrimination à l'encontre des femmes*

Nous sommes heureux que ces questions aient été reprises dans les Principes. Cependant, nous savons que les droits des travailleurs sont mis à mal par les règles commerciales injustes et que les femmes sont généralement les plus touchées dans les situations de libéralisation commerciale ; ce qui a été obtenu précédemment est donc compromises par la priorité donnée aux accords commerciaux.

4) *Les Principes doivent soutenir les systèmes de production agroécologiques, basés sur l'agriculture paysanne, les marchés et les systèmes alimentaires locaux, ainsi que la défense de l'accès et du contrôle des peuples aux terres, forêts, eau, semences et pêches*

Tout au long des Principes, il y a un refus de reconnaître que des systèmes de production différents ont des impacts environnementaux différents. Ce silence perpétue les pratiques agricoles qui portent préjudice aux individus et à la planète, des pratiques qui peuvent désormais intervenir au nom de l'investissement agricole responsable.

Les questions de l'accaparement des terres, de l'eau et des ressources ont été celles qui ont impulsé les Principes, mais les Principes refusent de les nommer et ne proposent aucune protection des luttes sur le terrain. En réalité, les tentatives visant à bloquer le principe accepté du consentement libre, préalable et éclairé pour les peuples autochtones ne sont pas acceptables. Le CSA devrait fonder ses décisions sur les normes minimales reconnues par les Nations Unies en matière de droits humains des peuples autochtones.

5) *Les Principes doivent donner la priorité aux politiques publiques efficaces et à l'investissement qui soutiennent et défendent les petits producteurs, les travailleurs et les systèmes alimentaires locaux*

Les Principes n'accordent aucune priorité aux politiques publiques. Ils donnent la priorité à un environnement propice aux solutions axées sur le marché, sans reconnaître les déséquilibres de pouvoir. Les marchés ne fonctionnent pas pour les groupes vulnérables et il est donc très nécessaire de réguler les marchés pour traiter les problèmes qui interviennent, par exemple, dans le cadre des partenariats public-privé, de l'agriculture contractuelle et de l'abus de position dominante.

6) *Les Principes doivent inclure un rôle important pour les États en matière de suivi des Principes de manière inclusive*

Les Principes réduisent le suivi au niveau national à l'évaluation des problèmes, sans rien faire sur ces derniers.

Les Principes doivent être considérés comme un ensemble et leur base comporte des lacunes fondamentales. Ils ne vont pas aider les petits producteurs d'aliments et les travailleurs à dépasser les

contraintes économiques, environnementales et politiques qui entravent leurs capacités et ne vont pas aider les peuples qui luttent pour défendre leurs terres, leurs semences et leurs territoires.

La société civile est préoccupée que la faiblesse et l'incohérence des Principes soit utilisée pour légitimer des investissements irresponsables. Nous rappelons aux États qu'ils sont tenus d'agir conformément aux normes fondamentales en matière de droits humains. Nous exhortons le CSA à assumer une responsabilité en matière de suivi de ce qui est fait au nom des Principes.